CAPN C Techniques

la cgt FINANCES PUBLIQUES

CGT FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CAP DU 10/09/2014 SUR LES TITULARISATIONS D'AGENT TECHNIQUE STAGIAIRE

Aujourd'hui c'est la reprise des CAP après des vacances bien arrosées ; C'est l'occasion de faire le point pour définir le prochain cap à tenir.

Passons sous silence le spectacle affligeant digne des tabloïdes anglais que l'actualité nous à offert récemment. A part ça quoi de neuf ? Austérité et précarité, rien ne change ! ! Si ! Un nouveau gouvernement et un Premier ministre dont le premier acte politique fut une vibrante déclaration d'amour à l'entreprise, la chose fut fort bien accueillie par l'intéressée.

Petit bémol cependant : cette année encore la hausse des salaires et donc la « charge salariale » plombe l'entreprise qui du coup peine à augmenter les rémunérations des actionnaires ; les cadeaux fiscaux seront les bien venus.

Dans ce climat délétère notre premier CAP du second semestre nous permet d'accueillir, au titre de la loi Sauvadet, 249 nouveaux fonctionnaires, des agents de nettoyage, des agents de restauration et des veilleurs de nuit qui échappent ainsi à la précarité du statut de contractuel.

La CGT ayant lutté de toute ses forces pour ce résultat nous nous rejouissons pour eux, et pour l'avenir : il est desormais possible de titulariser des fonctionnaires, agents de nettoyage, de restauration et veilleur de nuit.

Mais pour nous syndicalistes ce n'est qu'un début, en effet seul 15 % des contractuels ont été titularisés : 436 sur 2980.

Pour les agents techniques seuls 249 collègues sur 1940 contractuels « BERKANI » soit 12.84% ont été titularisés.

La précarité est donc loin d'être éradiquée dans notre corps.

Pour 85% des contractuels existants dans la DGFIP rien n'a changé et c'est pour eux que nous devrons œuvrer à l'avenir afin de lever les obstacles qui sont de deux sortes :

- Il faut 70% d'un temps plein de travail et 50% dans la fonction publique territoriale ou hospitalière pour être éligible à la titularisation.
- Il existe des exclusions liées à la loi pour les « ex Imprimerie Nationale » et les ex « Groupe Industriel de l'Armée de Terre ».

Il faut permettre aux contractuels en place d'atteindre les 35 heures pour une titularisation future, ceci peut se faire par exemple dans le cadre des remplacements d'agents non titulaires licenciés ou partant à la retraite.

Enfin de nouvelles missions intègrent le corps des agents techniques : agent de restauration et de nettoyage ; pour ces 15% titularisés il est important de mettre en place des doctrines d'emploi et des cahiers de consigne et surtout de veiller à leur respect dans les directions ce qui malheureusement est loin d'etre le cas aujourd'hui.

Le groupe de travail du 17 novembre devra permettre de régler ces problèmes et nous demanderons un état des lieux de la mise en œuvre des doctrines d'emploi et des cahiers de consignes.

Lionel PILET - Christophe SELLIER - Mohamed KADRINE – David DAKICHE

Montreuil, le 18 septembre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
•www.financespubliques.cgt.fr
•Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
•dgfip@cgt.fr
•Tél : 01.55.82.80.80 •Fax : 01.48.70.71.63